

## Séance du 10 JUIN 2025

**Présents :** Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf, Barbara, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Le Campion Gonzague, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Coutard Rachel, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

**Absents avant donné procuration :**

Asselin Sandrine qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,  
Bouillot Anicet qui avait donné procuration Ozouf, Barbara,  
Delafosse Benoît qui avait donné procuration à Cozic Patrick.  
Leconte Béatrice qui avait donné procuration à Furcy Jackie.

**Absents excusés :**

Dufour Géraldine, Fontaine Timothée, Lebedel Christophe, Louis Allain, Travers Julie.

**Secrétaire de Séance :** M. Cozic Patrick.

### **I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 avril 2025.

### **II– MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDEM 50**

M. le Maire rappelle que lors de sa séance le comité syndical en date du 27 mars 2025 a approuvé les modifications des statuts.

1. MODIFICATION ADMINISTRATIVE

- Mise à jour de l'adresse du siège (Article 9)
- o Nouvelle adresse : 5 rue Célestin GERARD – 50180 AGNEAUX
- o Changement suite à l'occupation du nouveau siège administratif depuis septembre 2023

2. COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES AUX COMPÉTENCES EXISTANTES

- Compétence Électricité (Article 3.1)
- o Habilitation du SDEM50 à se constituer personne morale organisatrice (P.M.O) pour le développement d'opérations d'autoconsommation collective
- Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides (Article 3.3)
- o Extension aux navires à quai
- o Possibilité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public

- Compétence Gaz (Article 3.5)

o Concours au déploiement des installations de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone

- Réseaux publics de chaleur et de froid (Article 3.6)

- o Réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid
- o Objectif d'alimentation des réseaux à partir d'énergies renouvelables et de récupération

3. EXTENSION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES (Article 4)

- Production d'énergie renouvelable
- o Précisions sur les types d'installations : hydroélectrique, solaire, biogaz, éolien, biomasse, valorisation énergétique des déchets, production d'hydrogène, cogénération, récupération d'énergie pour réseaux de chaleur

- Garanties d'origine (GO) de biogaz

o Possibilité d'acquérir, sur demande et pour le compte des membres, les garanties d'origine de biométhane des installations situées sur leur territoire

- Mission de conseil en énergie partagé (CEP)

o Détail des prestations : élaboration d'études, suivi des consommations, accompagnement aux travaux, gestion des certificats d'économies d'énergie, aide à l'élaboration et au contrôle des contrats de maintenance

- Autoconsommation collective

- o Habilitation à se constituer personne morale organisatrice (P.M.O) pour favoriser le développement d'opérations d'autoconsommation collective
  - Maintenance et exploitation des installations d'éclairage public
- o Extension des prestations de services aux EPCI pour la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public dans les zones d'activités intercommunales

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification des compétences du SDEM 50.

### **III - CONVENTION EPF Normandie – ETUDE FLASH PARCELLES 601 AC 527 et 529**

La commune de Torigny-les-Villes a acquis, par préemption, l'ancienne graineterie située 26 rue Thiers. Initialement, la collectivité envisageait de déconstruire le bâtiment, très dégradé, pour créer des places de stationnement. Cependant, la situation du site dans le périmètre de covisibilité des Monuments Historiques impose de reconsidérer ce projet. La commune sollicite donc l'EPF Normandie pour réaliser une étude flash de préfaisabilité afin d'explorer la possibilité de reconvertir les bâtiments, notamment pour un usage résidentiel, et d'alimenter les discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France.

L'étude flash comporte trois volets :

1. **Diagnostic urbain et réglementaire sommaire**
2. **Approche de capacité** selon la programmation souhaitée par la collectivité
3. **Bilan prévisionnel et feuille de route opérationnelle**

Un pré-diagnostic sur la biodiversité et la zone humide est également prévu pour évaluer le potentiel d'urbanisation du secteur.

**L'étude est financée à 100% EPF Normandie, dans la limite de 20 000 € HT.**

Cette convention encadre la réalisation d'une étude flash de préfaisabilité pour la reconversion de l'ancienne graineterie de Torigny-les-Villes, financée par l'EPF Normandie, afin d'évaluer les possibilités de réhabilitation du site en tenant compte des contraintes patrimoniales et environnementales.

M. le Maire précise que cette étude doit permettre de définir le contour des projets possibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### **IV - DECISIONS MODIFICATIVES**

M. le Campion présente la décision modificative qui constitue une adaptation mineure au budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier les budgets ainsi :

#### **Budget principal**

##### **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>407 569,86</b>	<b>114 700,00</b>
615221	Entretien bâtiments public	407 569,86	114 700,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>499 196,00</b>	<b>-114 700,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

##### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre/ Article	Désignation	Montant BP	DM
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

### Dépenses d'investissement

Désignation	Montant BP	DM
		<b>15 000,00</b>
Garage Mur Grimaldi		15 000,00
		<b>30 300,00</b>
<b>Travaux école J Moricet:</b>	<b>15 000,00</b>	<b>12 300,00</b>
<i>Complément réfection toilettes école maternelle :</i>	<i>15 000,00</i>	<i>300,00</i>
<i>Clôture école maternelle J Moricet :</i>	<i>0,00</i>	<i>12 000,00</i>
Ecole A le Duc : complément peinture et sol classe (10 000+3 000)	18 000,00	3 000,00
Mur Grimaldi avenant	265 000,00	15 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>45 300,00</b>

### Recettes d'investissement

Désignation	Montant BP	DM
<b>Cession ferme du Bois</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>Virement de section à section</b>	<b>499 196,00</b>	<b>-114 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>45 300,00</b>

## V - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. Meunier présente les dossiers. Il rappelle que la commune de Torigny-les-Villes souhaite continuer son accompagnement par l'attribution de subventions exceptionnelles. La Commune a reçu 2 demandes :

Demandeur	Motif de la demande	Montant sollicité	Montant proposé par la commission	Décision du Conseil
ES Torigny section tennis de table	Permettre aux jeunes en situation de handicap de pratiquer un sport en club et bénéficier de séances dispensées par un entraîneur diplômé	500 €	350 €	350 €
ES Torigny section Handball	50 ans du club + Récompenser les anciens dirigeants qui ont porté haut les couleurs de la commune	1 000 €	550 €	550 €

M. le Maire précise qu'il convient d'accompagner les associations.

Le Conseil à la majorité (3 abstentions) décide d'attribuer ces 2 subventions.

## VI – AMO ACCESSIBILITE CHATEAU ET SCENOGRAPHIE DU MUSEE CHATEAU

M. le Maire informe le Conseil que la commune souhaite rénover le château de Torigni-sur-Vire, classé Monument historique, pour le mettre aux normes d'accessibilité (PMR) et valoriser le musée. Orchestr'Am Pays de Fougères est sollicitée pour accompagner la commune dans toutes les étapes du projet, grâce à son expertise en ingénierie de projets urbains.

Missions de l'AMO :

- Tranche ferme (études pré-opérationnelles et opérationnelles) :
  - o Rédaction et gestion des consultations de maîtrise d'œuvre
  - o Analyse des offres et préparation de l'attribution
  - o Suivi des études et vérification de leur conformité réglementaire
  - o Coordination des acteurs du projet
  - o Préparation et suivi des dossiers de subvention
  - o Montage financier et suivi du bilan d'opération
  - o Gestion des éventuels litiges
  - o Cette tranche se termine après validation de l'avant-projet définitif par le conseil municipal.

- Tranche optionnelle (suivi des travaux) :
  - o Vérification des pièces techniques et conformité des travaux
  - o Coordination des entreprises et partenaires
  - o Suivi de l'avancement des travaux, respect des délais et du budget
  - o Participation aux réunions de chantier (6 prévues)
  - o Validation des factures, gestion des marchés et des litiges
  - o Accompagnement à la réception des travaux et levée des réserves.

Durée de la convention :

- 18 mois à compter de la notification.

Rémunération de l'AMO :

- 800 € HT par jour de travail pour un chargé d'opérations
- Tranche ferme : 17 550 € HT (21 540 € TTC) – 17 jours de missions + 9 réunions
- Tranche optionnelle : 6 320 € HT (7 584 € TTC) - 4 jours de missions + 6 réunions

A l'unanimité, le Conseil décide de valider la tranche ferme.

## **VII - APD LOGEMENT DANICAN – CO-LIVING**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la modification de l'APD :

	Anciens montants HT	Nouveaux montants HT
Études et honoraires de maîtrise d'œuvre	16 541,00	16 530,90
Total travaux	<b>121 461,33</b>	<b>121 461,33</b>
DESAMIANTAGE	16 807,70	16 807,70
GROS ŒUVRE	19 051,70	19 051,70
PLATRERIE SECHE MENUISERIES INTERIEURES	29 346,12	29 346,12
PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE	21 000,00	21 000,00
ELECTRICITE - VMC	11 000,00	11 000,00
CARRELAGE - FAIENCES	9 819,26	9 819,26
PEINTURE - SOLS SOUPLES	14 436,55	14 436,55
Diagnostic amiante et plomb	1 500,00	1 350,00
SPS	1 500,00	2 270,00
Contrôle technique	2 000,00	1 690,00
Imprévus	8 997,67	8 697,77
Mobilier et équipement	30 000,00	30 000,00
<b>Total général</b>	<b>182 000,00</b>	<b>182 000,00</b>

## **VIII - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

A l'unanimité, le Conseil décide de créer un contrat d'apprentissage : BTS aménagements paysagers et un poste d'adjoint technique à 35h.

## **IX - SDEM 50 – Réhabilitation école A. le Duc – Validation APS**

Le document présente l'étude préalable (APS) pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Arthur le Duc à Torigny-les-Villes. Le projet vise trois axes principaux : la rénovation des bâtiments existants, l'amélioration de leur performance énergétique et leur mise en conformité réglementaire (sécurité, dépollution, accessibilité). L'étude analyse cinq bâtiments du groupe scolaire pour cibler les interventions prioritaires, en se concentrant sur les éléments à rénover ou remplacer afin d'optimiser la performance énergétique tout en maîtrisant les coûts. Le projet doit respecter la réglementation thermique « élément par élément » et le décret tertiaire, imposant une forte réduction des consommations énergétiques d'ici 2050. Les travaux seront réalisés en site occupé, avec des protocoles adaptés, et concernent l'architecture, l'électricité, la CVC/plomberie, avec une estimation financière pour chaque lot.

Le projet vise la rénovation énergétique et la mise en conformité des cinq bâtiments du groupe scolaire Arthur le Duc à Torigny-les-Villes. Les travaux concernent l'amélioration de la performance énergétique, la

valorisation ou le remplacement d'éléments techniques, et le respect des normes réglementaires (sécurité, accessibilité, dépollution). Les interventions seront réalisées en site occupé.

Tableau récapitulatif des coûts par année :

Année	Coût HT base marché
<b>2026</b>	807 071,10 €
<b>2027</b>	963 402,00 €
<b>2028/29</b>	940 361,40 €

M. le Maire tient à préciser qu'il s'agira d'un chantier à réaliser sur plusieurs années et en site occupé.

A l'unanimité, le Conseil valide cet APS.

## **X - CONVENTION TOUR DE LA MANCHE 2026**

M. Meunier présente le projet de convention pour le tour de la Manche 2026.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une opportunité pour faire rayonner notre commune.

Le projet de convention lie la municipalité de Torigny-les-Villes et le Comité d'organisation du Tour de la Manche pour l'organisation du Grand Départ de la 61ème édition, prévu le 28 mai 2026.

L'événement comprendra :

- Un départ depuis la place du Château
- Des animations avec car podium pour la présentation des équipes
- L'accueil des officiels, coureurs et motards

Le Comité s'engage à :

- Gérer la logistique (podium, stationnements)
- La commune mettra à disposition :
- Des salles (château, auditorium) pour les repas et réunions
  - Des espaces publics (parkings, rues) avec arrêtés municipaux
  - Une subvention de 8 200€ + prime de 180€ aux 3 premiers coureurs

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## **XI - ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement 21 B rue Danican est vacant depuis le départ de l'ancien locataire.

Une publication a été réalisée sur le site leboncoin.fr suivie par 8 visites sur site. Cinq candidats ont annulé leur demande compte tenu de l'absence de terrain. Il restait 3 candidats :

FAMILLE	COMPOSITION DE LA FAMILLE	ACTIVITE	REVENUS	LOYER ACTUEL	RETOUR
1	1 femme 2 enfants de 11 ans	Salarié du privé en CDI	1500€/mois + 400€ de prime d'activité	500 €	
2	1 femme 2 enfants de 19 et 17 ans	Salarié du privé en CDI	1798€/mois + 450€ de prime d'activité	850 €	n'est plus intéressée
3	1 homme 3 enfants de 20, 16 et 9 ans	Gérant d'entreprise	1550€/mois	propriétaire occupant	n'est plus intéressé

Un élu ayant un intérêt dans ce dossier, il ne prendra pas part au vote. Le Conseil valide l'attribution de ce logement.

## **XII – CONVENTION SERVITUDE ENEDIS – PARCELLES YS 152 et 159**

La proposition de convention CS06 entre Enedis et la commune de Torigny-les-Villes établit des servitudes pour une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur deux parcelles (YS 0152 et YS 0159). Enedis obtient le droit d'installer et d'entretenir une canalisation souterraine sur une bande de 3 mètres de large, avec possibilité d'élagage et d'interventions urgentes. Le propriétaire conserve l'usage des parcelles mais s'interdit toute action nuisible aux ouvrages. Aucune indemnité n'est prévue pour la servitude, mais les dommages causés lors des travaux seront indemnisés. Enedis assume la responsabilité des dommages liés à ses interventions. La convention est valable pour la durée de vie des ouvrages et peut être publiée au bureau des hypothèques.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

### **XIII – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

Les travaux du mur Grimaldi tranche 2 se termineront en juillet 2025. Un avenant de 15 000 € va être signé pour répondre à des travaux imprévus.

M. le Maire informe le Conseil de dégradations dans l'air de jeux de Torigny ainsi que des dégâts sur le pigeonnier.

M. Garnier fait part qu'une expérimentation va se dérouler dans le bourg de Giéville pour réduire la vitesse et sécuriser les lieux. Les travaux rue du stade sont commencés.

Les travaux de déconstruction de l'ancienne casse vont reprendre le 30 juin 2025 avec un objectif de fin de chantier en octobre 2025.

### **XIV – INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO**

Saint-Lô Agglo réécrit le SCOT. De nouveaux arbitrages se déroulent en ce qui concerne le PLUi.

### **XV – JURE ASSISES 2026**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2026.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
GALLIER	Claude
LARCHER	Benoît
LEVERGEOIS	Brigitte
LOUIS	Gwladys
MAUBANT	Elise
MENARD	Martine
QUESNEL	Catherine
SAMSON	Véronique
VOISIN	Cindy

La séance est levée à 22 h 45.